

SOMMAIRE :

DATASCOPE P2

ACADÉMIES P3

SERVICE SOCIAL P3

EDITO

SI VOUS NE L'AVEZ PAS ENCORE FAIT, VOUS AVEZ JUSQU'AU 28 MARS POUR SIGNER LA PÉTITION DE L'INTERSYNDICALE POUR UN MEILLEUR PARTAGE DE LA VALEUR

« Les organisations syndicales non-signataires demandent à la Direction :

- En premier lieu, des augmentations générales pour tous à un niveau qui préserve tous les salariés des effets de l'inflation.
- Le versement d'une prime exceptionnelle de 1.000 € au bénéfice de chacun.
- L'octroi de 40 actions gratuites à tous les salariés à l'occasion du 40^{ème} anniversaire d'Axa.
- L'alimentation pour tous, sans « apport personnel », du PERECO à hauteur de 500€. »

Lien vers la pétition :

<https://forms.office.com/e/EprwH7awrd>



ALHIS

LE DÉPART DE LA BU ALHIS HORS DES MURS D'AXA FRANCE EST CONFIRMÉ

Le projet de transfert concerne :

- ☐ 148 salariés d'AXA France Santé Collectives,
- ☐ mais aussi 14 salariés des Fonctions Support, dont l'activité est aujourd'hui dédiée à ALHIS (conformité, juridique, finances, Risk management et RH).

L'objectif annoncé par la Direction est la simplification de la structure juridique au niveau de la division Santé du groupe, qui sera composée de plusieurs entités juridiques au sein d'une même gouvernance globale.

Les conséquences sociales sont drastiques, car il s'agit d'un transfert complet des contrats de travail des salariés concernés vers la nouvelle entité AXA Health Solutions.

L'**UDPA** regrette que toutes les organisations syndicales n'aient pas voté l'expertise demandée sur le projet pour en appréhender tous les impacts.

Vos élus considèrent que ce projet apporte une modification importante des conditions de travail, avec potentiellement :

- ☐ une diminution de la sécurité de l'emploi via la perte du statut de salarié Axa ?
- ☐ une modification des avantages sociaux à la baisse ?
- ☐ une réduction des perspectives professionnelles, du fait de rejoindre une structure beaucoup plus limitée en offres de repositionnement interne ?
- ☐ une restructuration des équipes, ou réorganisation du fait des gains de productivité visés par le projet ?

Vos élus considèrent que le dossier présenté par la Direction est insuffisamment instruit et détaillé. Il ne répond pas à leurs interrogations légitimes quant aux effets du projet sur le cadre d'emploi et le cadre social.

Vos élus ont demandé la possibilité d'une clause de retour chez AXA France (2 ans à l'identique de ce qui avait été obtenu pour AXA Partners).

Vos élus réitèrent leurs demandes compte tenu de l'impact du projet sur un grand nombre de salariés et du manque de visibilité sur leurs droits et leur devenir.

ABSENTÉISME

L'ÉDITION 2025 DU DATASCOPE CONSTATE LA POURSUITE DE LA HAUSSE DE L'ABSENTÉISME* QUI PASSE À 4,5%

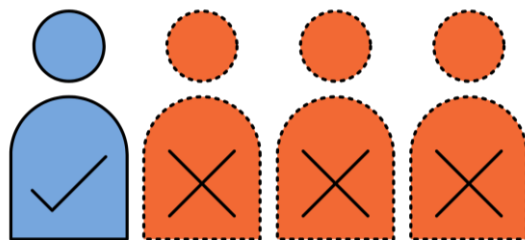
Le Datascope analyse des données issues du portefeuille client d'AXA France : tous nos assurés couverts en protection sociale complémentaire, soit 15% de la population salariée française.

Le constat est une augmentation des arrêts de 41 % en 5 ans, avec un allongement de la durée qui concerne principalement :

- **les cadres** : + 9% en un an, portée par la hausse de la fréquence de leurs arrêts de travail. Sur cinq ans, leur absentéisme a progressé de 50%,
- **les femmes** : + 8 % et l'écart se creuse entre leur taux d'absentéisme et celui des hommes,
- **les séniors (+ de 55 ans)** : +7% en un an.

*Taux d'absentéisme : nombre de jours d'inactivité divisé par le nombre total de jours calendaires (hors maternité, paternité, adoption) sur une période donnée.

Les troubles musculosquelettiques sont maintenant en seconde position pour les causes d'arrêts. Les troubles psychologiques sont la première cause des arrêts de longue durée, sur des salariés de plus en plus jeunes.



Diane Deperrois déclare « *il est donc urgent de développer la prévention en première ligne pour lutter contre le fléau de l'absentéisme* ». Pour l'UDPA, cette déclaration est à mettre en action dans AXA France.

L'UDPA réitère sa demande d'avoir une présentation du Datascope sur la population représentée par les salariés d'AXA France.

En se basant sur le rapport de la médecine du travail pour 2024, récemment présenté à vos élus (Service de santé groupe Ile de France qui couvre environ 11 000 salariés), l'UDPA constate les mêmes tendances :

- augmentation des scores « Echelle de mesure du stress perçu » (PSS) qui devient supérieur au Benchmark, et en général, augmentation de tous les indicateurs RPS (Risques Psychosociaux) : score anxiété, dépression,
- analyse du psychologue du service de santé qui remarque que la problématique « **intensité et temps de travail** » (projets complexes, charge de travail intense..) reste le premier motif d'orientation,
- conclusion du rapport qui mentionne : « Pathologies principalement prises en charge et suivies par le service : « **Santé mentale** » et ajoute : « *ressource psychologue insuffisante pour le service* ».

L'UDPA rappelle qu'il est de la responsabilité de l'employeur de veiller à la santé des salariés. Les actions doivent être prioritairement des actions de préventions primaire. Typiquement, l'organisation du travail est en cause dans les problèmes de charges de travail, charge mentale ... et cette organisation du travail est à la main de l'employeur.



Il existe un dispositif d'assistance psychologique gratuit ouvert à tous, et pour tout motif, qu'il soit privé ou professionnel.

Pluridis : Assistance accompagnement psychologique: 01.55.92.17.53

Alors que la santé mentale est un sujet de plus en plus prégnant dans l'entreprise, l'UDPA regrette qu'AXA France ait décidé la baisse du forfait accordé aux salariés qui passe de 10 à 5 séances.

Si des séances supplémentaires sont nécessaires, il faudra passer par la médecine du travail ou la RH. L'UDPA estime que cela pourrait être un frein pour certains salariés.

ACADÉMIES

GRANDS SUCCÈS RENCONTRÉS PAR LES DIVERSES ACADÉMIES

Les académies sont des parcours de formation internes et certifiants, qui font partie des dispositifs d'accompagnement à l'évolution des métiers. Elles permettent aux salariés de changer de filières.

Les académies existantes et le nombre d'académiciens en 2024 :



Test Academy	Software Academy	Collectives Academy	IARD Academy
6 mois pour devenir Testeur	18 mois pour devenir Développeur	6 mois pour devenir Souscripteur Collectives	7 mois pour devenir Souscripteur ou Régleur
7	5	8	19

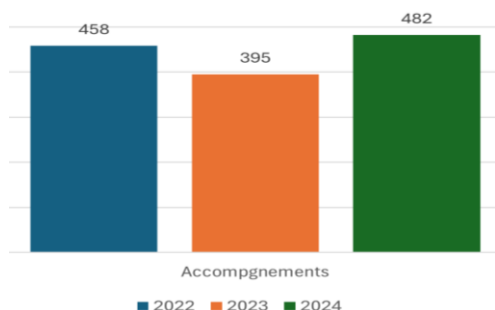
22% des académiciens ont plus de 50 ans. Ces académies ont concerné 79 femmes et 82 hommes. Depuis 2023, elles sont ouvertes à l'externe.

En 2024, 97 % des académiciens ont été certifiés.

En 2025, il n'y aura plus de nouvelles entrées dans les académies informatique, uniquement en IARD et Collectives. Selon la Direction, elles seraient victimes de leur succès et il est nécessaire de ménager un temps d'intégration des personnes dans leur nouveau poste.

SERVICE SOCIAL

L'ASSISTANTE SOCIALE COORDINATRICE A PRÉSENTÉ À VOS ÉLUS SON BILAN 2024 (POUR MARLY / NANTERRE ET VDF), L'UDPA A SOLlicitÉ LE MÊME NIVEAU D'INFORMATION POUR LA PROVINCE



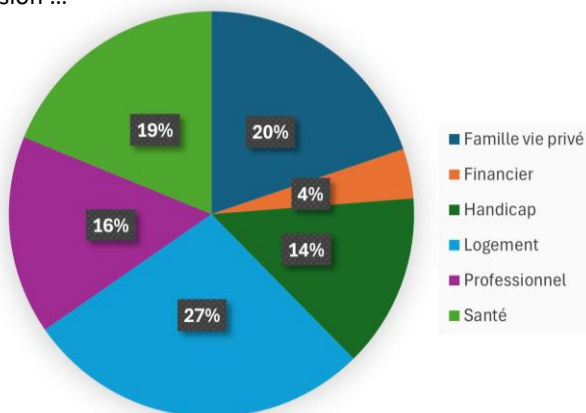
On constate un lien entre âge et besoin d'accompagnement :

- 26,4% des salariés accompagnés ont entre 55 et 64 ans.
- 27% entre 25 et 34 ans.

Dans 39 % des cas, le service est sollicité directement par les salariés, pour les autres cas, sur orientation de la RH, médecine du travail, mission inclusion ...

Les motifs des demandes concernent divers domaines: famille (séparation, mode de garde ...) , financier (dossier banque de France, charges de copropriété ...), logement, santé, professionnel (accompagnement pour tenir son poste..), handicap ...

Zoom Logement : en 2024, 242 salariés ont bénéficié d'aides logement, en locatif ou en aide à la propriété.



Le dispositif Action Logement apporte des aides au logement (en général sous conditions de ressources) :

Louer : AVANCE LOCA-PASS® financement du dépôt de garantie, Garantie Visale pour les moins de 30 ans pour louer dans le privé, demande de logement.

Acheter : Conseil en accession, prêt accession pour l'achat de la résidence principale.

Faire des travaux : Prêt agrandissement dans la résidence principale, prêts travaux, aide à l'adaptation du logement au vieillissement.

Bouger : aide à la mobilité, AIDE MOBILI-JEUNE® pour les alternants de moins de 30 ans, AIDE MOBILI-PASS®.





L'équipe UDPA à vos côtés

Des questions, des interrogations, contactez-nous sur service.udpa@axa.fr

Nanterre-Opéra	VDF	Marseille-Nîmes	Pessac
Gilles BARY	Sarah KANDIL	Hassan AKID	Yvane RYCKEBUSCH
Yves BRETEL	Yassine KHESSOUMA	Michel FAGET	La Réunion
Guillaume CAUVIN	Inès MAHDJOUB	Eric FOULHAC	Katy NATIVEL
Michel COLIN	Lyon	Nantes-Angers-Isneauville	Isneauville
Sylvaine HARDY	Murielle PHAURE	Magalie IMBAULT	Jean-Pierre VASSARD
Corinne MARZOLF	Elsa MICHALET	Emily LAMBERT	Dijon-Strasbourg-Nancy
Nathalie PACITTI-DIAZ	Christophe RADA	Balma	Xavier BOULLY
Jacques QUINOL	Marly	Fernando JORGE	Et vous ?
Gwenaële REGNIER	Sophie DUMAS	Frederic RETY	